Tribunal de Première Instance du Hainaut
Division Tournai – Section Famille
Rue du château,47
7500 Tournai
Tél : 069/25.10.79 - 069/25.10.32 – 069/25.10.43 – 069/25.10.55 – 069/25.10.09

Divorce par consentement mutuel (Art 1287 Code Judicaire) (ou Séparation de corps et de biens)

Pièces à joindre à l'appui d'une requête :

1. Requête en divorce par consentement mutuel signée **par les deux parties.**
2. Conventions préalables signées **par les deux parties.**
3. Pièces d'Etat Civil : (**+traduction libre** si pas en français) **– de 6 Mois.**

   - Extrait d'acte de mariage ;
   - Extraits d'acte de naissance des parties et **des enfants mineurs ;**
   - Certificats de résidence et de nationalité des parties **– 4 mois.**

Sans enfants mineurs : Joindre **une copie** de ce dossier ;

Avec enfants mineurs : Joindre **deux copies** de ce dossier ;

Lors du dépôt du dossier une somme de 20 euros devra être payée.
sur le compte BE81 679-2008894-24
au guichet en liquide.

POUR INFO :

(Si les deux parties sont de nationalité étrangère : Joindre le texte des lois nationales concernant les divorces par consentement mutuel.)